

Règlement Particulier Chinelle 2026



46^{ème} édition 12h La Chinelle

07-08 et 09 août 2026

ORGANISATEUR ASBL EVENT SEE

L'ASBL 'EVENT SEE' organise, les 7, 8 et 9 août 2026, une épreuve d'endurance motocycliste tout-terrain appelée 'Les 12 heures de la Chinelle'.

Les 12 heures de la Chinelle 2026 se déroulera à Franchimont (Philippeville). Elle consiste en une épreuve d'endurance disputée en une seule manche de 12 heures : départ à minuit, arrivée à midi.

TABLE DES MATIERES. REGLEMENT PARTICULIER

0.1. Parcours

1. Engagement

1.1 Equipage

1.1.1 Pilote de moins de 18 ans (Mineurs)

1.1.2 Equipe, Bracelet et Rôle.

1.1.3 Rôle du Team Manager

1.2 Catégories

1.2.1 Identification des catégories par dossard de couleur.

1.2.2 Equipages composés de pilotes de catégories différentes

1.2.3 Equipages comprenant un pilote 'Jeune' (Mineur d'âge).

1.2.4 Catégorie 'Filles'.

1.3 Licences – Divers

1.4 Droit d'engagement

1.5 Respect des règlements et NON-RECOURS envers les organisateurs.

1.6 Annulation de l'épreuve

2 Accès au site / Stands

2.1 Welcome

2.2 Passage obligatoire des pilotes et Team Manager au Welcome.

2.3 Accès au site de la course.

2.4 Numérotation et position des stands

2.4.1 Montage des stands et accès au site Chinelle

2.4.2 Raccordement électrique du stand

2.4.3 Couverture du stand et WC privatif du stand

- 2.4.4 Bracelet entrée type 'Public'
 - 2.4.5 Utilisation de véhicules sur le site pendant la manifestation
 - 2.4.6 Drones
 - 2.5 Activité Commerciale, Publicité, Relations publiques, Débit de boisson, Catering
 - 2.6 Publicité Individuelle (Motocycle et Stand)
 - 2.7 Divers
 - 3 Timing**
 - 3.1 Timing vendredi 7 Aout
 - 3.2 Timing samedi 8 Aout et dimanche 9 Aout
-

0.1 PARCOURS

Le parcours de la course est composé de zones tout-terrain, de petites routes, de chemins de campagne et de sous-bois, accessibles à tous.

La piste aura une largeur suffisante ; toutefois, sur de courtes distances, elle pourra être plus étroite. Sa longueur sera d'environ 7 km. Elle sera délimitée par des banderoles, des barrières Nadar et des obstacles naturels.

La direction de course se réserve le droit de modifier le parcours, avant ou après le départ.

1 ENGAGEMENT

1.1 EQUIPAGE

Le nombre d'équipages engagés est limité à cent cinq (105).

Chaque équipe est composée d'un minimum de deux pilotes et d'un maximum de trois pilotes pour les catégories Inters, Nationaux ~~et Jeunes~~.

Pour les catégories Chinelle, Gentlemen, Girls et Jeunes, il est possible de constituer des équipes de quatre pilotes, aux conditions suivantes :

Aucun des quatre pilotes ne peut être titulaire d'une licence motocycliste de type « National » ou « Inter », quels qu'en soient les motifs.

- Les fédérations émettrices
- De la FMB (FMWB, Motorsport Vlaanderen, AMPL, FPCNA, VMCF), d'autres fédérations belges ou étrangères
- Les disciplines (cross, enduro, supermoto, vitesse, trial, ...) depuis au moins 4 ans.

Pour les catégories Inters et Nationaux, l'équipe sera inscrite dans la catégorie correspondant à la licence la plus élevée détenue par l'un des pilotes de l'équipage.

Pour les catégories Chinelle et Gentlemen, c'est l'âge du pilote le plus jeune qui détermine la catégorie.

Une catégorie est réservée aux JEUNES (voir chapitre REGLEMENT PARTICULIER DE LA CATEGORIE 'JEUNES').

Pour qu'une inscription soit complète, chaque pilote doit impérativement fournir une copie

de sa carte d'identité, soit via le formulaire d'inscription sur le site, soit par e-mail à l'adresse : secretariat@lachinelle.be.

Les pilotes licenciés auprès d'une fédération autre que la FMWB ou Motorsport Vlaanderen doivent également transmettre une copie de leur licence, afin de vérifier la validité.

L'organisateur se réserve le droit de refuser autant l'inscription d'un équipage, que d'un pilote ou un Team Manager sans avoir à se justifier.

1.1.1 Concernant les pilotes de moins de 18 (mineurs).

Les demandes d'autorisation pour les mineurs résidant en Belgique doivent être légalisées par l'administration communale de la commune de résidence du mineur.

Le document de légalisation, intitulé « **Autorisation Parentale Mineur** », est disponible sur le site internet de La Chinelle, dans la section « **Infos Pratiques** » → « **Documents** ».

Les licences « une manifestation » ne sont pas autorisées pour les mineurs résidant à l'étranger. Aucune licence « une manifestation » ne sera délivrée sur place sans autorisation parentale légalisée.

1.1.2 EQUIPE, BRACELET et ROLE.

Chaque équipe comprend, en plus des pilotes, quatre autres personnes, parmi lesquels doit être désigné le Team Manager.

Seules ces personnes sont autorisées à accéder au stand et doivent porter en permanence leur bracelet. Un maximum de cinq personnes peut être présent simultanément dans le stand.

Code des bracelets :

- **Pilotes** : bracelet **ROUGE** (selon le nombre de pilotes)
- **Team Manager** : bracelet **BLEU** + chasuble **BLEUE**
- **Mécaniciens et panneautage** : bracelet **VERT** (2 mécaniciens + 1 panneauteur, avec un bracelet de réserve pour un maximum de 4 personnes sur ces postes, tout en respectant la limite de 5 personnes dans le stand)

1.1.3 RÔLE du TEAM MANAGER.

Un **Team Manager** doit être désigné pour chaque équipage. Aucun pilote ne peut occuper ce rôle. L'identité du Team Manager, ainsi que son adresse e-mail et son numéro de téléphone portable, doivent être communiqués **avant le 20/07/2026** par e-mail à l'adresse : secretariat@lachinelle.be.

Le secrétariat de La Chinelle transmettra au directeur de course la liste complète des Team Managers avec leurs coordonnées téléphoniques.

Le Team Manager est la seule personne responsable et autorisée à communiquer officiellement avec les officiels, l'organisateur et le directeur de course. Il doit rester disponible et joignable pendant toute la durée de l'épreuve.

Pour le Team Manager, le port d'une **chasuble bleue** (fournie lors de la remise des dossards coureurs) est obligatoire et doit être porté **depuis le samedi matin**, incluant l'ensemble des essais et de l'épreuve principale, jusqu'à la fin de la dernière course.

Une sanction pourra être appliquée à l'équipage si le Team Manager n'est pas reconnaissable en l'absence de chasuble.

En cas de changement de Team Manager, l'organisateur doit être informé sans délai, soit par e-mail avant l'épreuve, soit auprès de la direction de course pendant l'épreuve. Un remplaçant doit être désigné, en fournissant son numéro de portable et son adresse e-mail, et doit être en possession d'un **bracelet d'identification**.

Le **Team Manager** doit connaître intégralement le contenu des règlements Particulier et Sportif de l'épreuve. Il doit avoir en sa possession **un exemplaire papier de la dernière version du règlement et de ses addenda** pendant toute la durée de l'épreuve.

Il est également responsable de **communiquer, informer et faire respecter** les règles au sein de son équipe. Toute négligence de sa part peut engager la responsabilité de l'équipage.

Une **séance d'information** aura lieu le **vendredi** (horaire à définir) dans le **chapiteau VIP**, afin de réunir tous les Team Managers.

Cette réunion permettra de leur **présenter les consignes importantes** et de communiquer **toutes éventuelles modifications** du règlement ou de l'organisation de l'épreuve.

1.2 CATEGORIES.

Chaque équipage se verra attribuer une catégorie en fonction des critères repris ci-dessous. Il n'y a pas de classement par cylindrée de motorcycle.

- Internationaux
- Nationaux
- Gentlemen (+ 40 ans, hors inter et nationaux)
- Chinelle (+ de 15 ans, hors inter et nationaux)
- Jeunes. (Voir règlement particulier Jeunes)
- Girls

1.2.1 Identification des catégories par dossard de couleur.

Afin de permettre l'identification des catégories des équipages, des dossards comportant une identification par couleur seront attribués aux concurrents selon la répartition suivante :

- Jaune : **Inter**
- Blanc : **Nationaux – Gentlemen – Chinelle**
- Rose : **Filles**
- Rouge : Mineurs (**Jeunes**) - Ceci dans un but de signalement et de prévention.

La couleur distinctive sera appliquée uniquement sur la partie supérieure du dossard, située au-dessus du numéro et sur les épaules.

L'organisation utilisera des autocollants de couleur correspondantes aux catégories afin d'adapter les dossards en cas de modification de catégorie intervenue entre la commande des dossards et le déroulement de l'épreuve.

1.2.2. Équipes composés de pilotes de catégories différentes

Lorsqu'un équipage est composé de pilotes appartenant à des catégories différentes, l'équipage sera classé et identifié dans la catégorie correspondant à la licence la plus élevée détenue par l'un des pilotes.

1.2.3. Équipes comprenant un pilote 'Jeune'. (mineur d'âge).

Tout équipage comprenant au minimum un pilote mineur d'âge se verra attribuer un dossard avec un numéro blanc sur fond rouge.

1.2.4. Catégorie 'Filles'.

La couleur rose est exclusivement réservée aux équipes composés uniquement de pilotes féminins

1.3 LICENCE – DIVERS

Chaque pilote devra être détenteur d'une licence :

- Une licence FMB : BEX, Enduro, Motocross, CSR (course sur route), Supermotard, Ampl, Fpcna, Vmcf

Ou

- Une licence émise par une FMN reconnue par la F.I.M., de type Européenne ou Internationale en cours de validité.
-

Les pilotes non en ordre de licence peuvent souscrire une licence "une manifestation" via l'application My FMB BMB/Magelan au tarif de

- **45,00 €** pour les résidents en Belgique
- **55,00 €** pour les majeurs non-résidents.

Pour les possesseurs d'une licence étrangère de type Européenne ou Internationale, une autorisation de sortie de territoire de leur FMN devra être jointe au bulletin d'engagement. Dans le cas contraire, ils pourront décider de prendre une licence "une manifestation" soit via l'application My FMB BMB/Magelan. (**55,00 €** pour les majeurs résidents à l'étranger)

1.4 DROIT D'ENGAGEMENT.

Le droit d'engagement par équipage est fixé à **800 €** plus une caution environnementale de **150€**, le montant **TOTAL de 950€** devra donc être versé sur le compte de l'organisation. Cet engagement comprend notamment ;

- Les frais d'engagement
- 3 bons de 10 litres essence
- 2 cyalumes

La **caution Environnement de 150 €** demandée lors de l'engagement sera **remboursée** uniquement si l'inspection du stand par un commissaire de stand ou un membre de l'organisation, lors du départ atteste que la zone occupée par l'équipe est remise dans un état parfait et propre.

La caution sera reversée **sur le compte du concurrent ayant effectué le paiement de l'engagement.**

Si aucun état des lieux n'est réalisé, la caution sera conservée par l'organisateur.

Le processus d'engagement se fait exclusivement en ligne via le site : www.lachinelle.be. Les engagements complets doivent être réceptionnés par l'organisateur au plus tard le 31 juillet 2026 à 23h59, dans la limite des 105 places disponibles. Les équipages non en ordre d'inscription le 20 juillet 2026 ne seront pas repris sur la liste officielle des engagés.

1.5 RESPECT DES REGLEMENTS ET NON-RECOURS ENVERS LES ORGANISATEURS.

Par leur inscription, les concurrents **acceptent sans réserve** les règlements sportif et particulier et tous ses addenda. Ils s'engagent à **respecter strictement toutes les dispositions**, et **renoncent expressément à tout recours, réclamation ou action judiciaire** contre les organisateurs, leur personnel ou leurs partenaires, pour quelque motif que ce soit.

Les concurrents s'engagent à **se conformer sans contestation** aux décisions prises par les organisateurs et à reconnaître comme seule juridiction compétente **les instances sportives établies par les Codes Sportifs et le Code Éthique de la FMB et de la FIM.**

Les organisateurs, pour leur part, s'engagent à **maintenir en vigueur une assurance RC Organisateur** conformément aux exigences de la FMWB, couvrant tous les risques liés à l'organisation et au déroulement de l'épreuve.

1.6 ANNULATION DE L'ÉPREUVE.

En cas d'annulation de l'épreuve pour des **raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur** (intempéries, calamités ou autres événements imprévus), l'organisateur procédera au remboursement de **50 % seulement** de la valeur de l'engagement. Si l'annulation intervient **le jour de l'épreuve**, aucun remboursement ne sera accordé.

2 ACCES AU SITE – STANDS

2.1 WELCOME.

Le WELCOME se situe au 1^{er} étage du terrain de football de SURICE (Rue Curiat, 40 – 5600 SURICE) il sera ouvert uniquement selon les horaires d'ouverture ci-dessous.

2.2 PASSAGE OBLIGATOIRE DES PILOTES et TEAM MANAGER au WELCOME.

Avant toute arrivée et entrée sur l'esplanade de la Chinelle, le passage au Welcome de Surice est OBLIGATOIRE pour chaque Pilote et Team Manager.

Horaire d'ouverture du WELCOME.

- Jeudi 07 août 2026 de 13h00 à 20h00
- Vendredi 08 août 2026 de 09h00 à 20h00
- Samedi 09 août de 06h30 à 07h30

Le passage obligatoire au secrétariat est destiné à :

- Contrôler de la licence, la carte d'identité de chaque pilote et placer le bracelet.
- Contrôler de la carte d'identité du Team Manager et placer le bracelet.
- Distribuer au Team Manager les bracelets pour les autres membres de l'équipe.
- Remettre les autocollants (numéros et publicitaires) à apposer sur les motos.
- Remettre le Pass d'accès véhicules.
- Remettre la chasuble Team Manager

Chaque équipage recevra un nombre de **PASS Parking/Stand** correspondant au nombre de pilotes engagés.

Un seul véhicule sera autorisé derrière le stand. Les autres devront être garés dans le parking dédié.

Ces documents sont **strictement personnels et non transférables**. Toute reproduction ou utilisation frauduleuse pourra entraîner **des sanctions à l'encontre de l'équipage**.

2.3 ACCES AU SITE DE LA COURSE.

L'accès au site de La Chinelle est strictement interdit aux véhicules dépourvus de PASS d'accès.

Tout véhicule circulant ou stationnant sur le site sans ce PASS pourra se voir refuser l'accès ou être exclu du site, sans possibilité de recours.

Lors du passage au **WELCOME**, chaque pilote inscrit recevra son bracelet qui sera placé par l'organisateur au poignet gauche du pilote.

Le **Team Manager** recevra un bracelet spécifique, et **3 bracelets** seront remis aux mécaniciens et/ou panneateur. ainsi que les **autocollants de numéro (#)** à apposer sur sa moto.

Tout équipage souhaitant réaliser son propre design de numéro de course doit en faire la demande auprès de l'organisateur pour obtenir la charte graphique et l'intégration des sponsors obligatoires.

La FMB et l'organisateur conservent le droit d'accepter ou de refuser le design proposé, sans possibilité de recours de la part du concurrent.

Il relève de l'**autorité du Team Manager** et de la **responsabilité de l'équipage** de s'assurer que tous les accompagnants disposent des bracelets appropriés et sont en règle pour accéder au site.

L'accès au site de La Chinelle **est strictement interdit** sans :

- PASS véhicule valide,
- Bracelet de pilote, Team Manager et Mécaniciens.
- Bracelet pour chaque accompagnant.

Seul l'organisateur est habilité à **gérer les accès aux différents parkings**.

Aucune dérogation ne sera acceptée. Veillez à être en règle avant votre arrivée sur le site de la Chinelle.

Les véhicules **non munis de PASS Véhicule** devront obligatoirement se garer dans le **parking public**, qui est gratuit.

2.4 NUMEROTATION et Position des stands.

L'attribution du numéro de course et de stand sera clôturée le 31 juillet 2026.

Les demandes de regroupement d'équipages doivent être demandées par mail dès l'inscription. Selon les possibilités l'organisateur réalisera ce qui est possible de faire.

2.4.1 MONTAGE DES STANDS et ACCES au site Chinelle.

Pour accéder aux stands, les véhicules doivent impérativement être munis du PASS d'accès.

Le montage des stands pourra se faire le jeudi 06 août 2026 de 13h00 à 21h00 et/ou le vendredi 7 août de 9h à 22h00.

L'accès à ces stands se feront en suivant les instructions de l'officiel à l'entrée de la zone, les véhicules devront être munis des documents administratifs remis APRÈS être passé au secrétariat.

En aucun cas les véhicules ou le matériel des concurrents ne pourront pénétrer dans l'enceinte de l'esplanade de La Chinelle avant le jeudi 6 août, 13.00h

Tout non-respect de cette règle pourra entraîner des sanctions de l'organisateur, y compris l'exclusion immédiate du site ou du programme officiel de l'épreuve.

Toute **demande d'accès aux stands pour un véhicule hors dimensions** (semi-remorque, etc.) doit être **introduite impérativement auprès de l'organisateur avant le 30/06/2026**. Cette mesure permet de prévoir l'espace nécessaire, en particulier par temps de pluie. Tout véhicule volumineux **n'ayant pas fait l'objet d'une demande écrite approuvée par l'organisateur** se verra **refuser l'accès** à l'esplanade ainsi qu'aux parkings 1 et 2.

À partir du jeudi 6 août 2026, toute personne souhaitant accéder au site de La Chinelle doit pouvoir justifier de son droit d'accès. Toutes les personnes à bord des véhicules sont concernées.

Les stewards et agents de sécurité **n'ont pas le pouvoir de fournir bracelets, PASS ou tout autre document d'accès**. Aucune exception ne sera tolérée par l'organisateur.

Sauf en cas d'urgence validée par l'organisateur, la circulation des véhicules sera **interdite** sur l'esplanade aux périodes suivantes :

- **Jeudi 06/08 et vendredi 07/08** : de 23h00 à 05h00
- **Samedi 08/08** : de 18h00 à 05h00

À partir du **vendredi 07/08 à 12h00**, les véhicules stationnés **derrière les stands** ou dans le **Parking "12 heures"** ne pourront **quitter le site** qu'à partir du **dimanche 09/08 à 13h00**.

2.4.2 RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU STAND

Chaque équipage doit se munir d'une **et une seule rallonge électrique** de 50 mètres (section 2,5 mm²) équipée d'une **prise CE bleu/blanc mâle 16 A** (type caravane), permettant le raccordement à un **coffret de distribution 16 A** avec prise femelle 220 V standard.

Pour des raisons de **sécurité**, le câble doit être **entièrement déroulé de sa bobine**.

Tout concurrent utilisant **une seconde alimentation électrique** fournie par l'organisateur via un autre point pourra être **sanctionné sportivement**. Dans ce cas, la **seconde alimentation sera immédiatement débranchée**.

2.4.3 COUVERTURE du stand ET WC PRIVATIF du stand

Les stands doivent être couverts par une tonnelle installée par l'équipage.

Il est également possible de louer un stand installé par **le partenaire unique 'IDEAL-TENTE' de l'organisateur** (modalités communiquées lors de l'inscription). **Ce service n'est accessible que via l'organisateur**. Aucun prestataire/moteur de stand n'est autorisé sur le site.

Les équipages souhaitant disposer d'une cabine WC privative dans leur zone doivent en faire la demande via le formulaire d'inscription. Un partenaire de l'organisateur fournira la cabine WC aux équipages concernés. L'équipage est responsable de contacter ce partenaire.

Aucune autre société ne pourra fournir ces services sans l'accord écrit préalable de l'organisateur.

2.4.4 BRACELET D'ENTREE type 'public'.

Les bracelets d'entrée du type 'public' seront vendus dès jeudi au WELCOME et aux divers points de caisse.

2.4.5. UTILISATION DE VEHICULES SUR LE SITE PENDANT LA MANIFESTATION.

La circulation des **motos, quads, scooters, etc.** est **strictement interdite** sur le site.

La seule dérogation concerne le **staff organisateur, les officiels, les autorités et les secouristes**, qui devront être munis d'un PASS valide.

2.4.6. DRONES.

L'utilisation de drones est strictement interdite durant toute la manifestation, sauf autorisation écrite préalable de l'organisateur.

2.5 ACTIVITE COMMERCIALE, PUBLICITE, RELATIONS PUBLIQUES, DEBIT DE BOISSON, CATERING.

Toute initiative doit faire l'objet d'une demande écrite préalable adressée au secrétariat de l'organisation au plus tard le 01/07/2026.

Ces initiatives doivent présenter un lien direct avec l'épreuve.

Toute opération de relations publiques, activité commerciale et/ou activité de restauration est strictement réservée à l'organisateur.

Tout non-respect de cette disposition entraînera la mise hors course immédiate de l'équipage concerné.

L'organisation de débits de boissons, notamment via des systèmes à pression (Beer-Cooler, pompes à bière, etc.), est strictement interdite. Toute infraction constatée sur le site de La Chinelle entraînera la mise hors course immédiate de l'équipage occupant le stand concerné.

Catering : tout recourt à un traiteur externe est interdit sur le site. Sont notamment visées les entreprises agréées disposant de cuisines temporaires et/ou de remorques frigorifiques. Aucune exception ne sera accordée par l'organisateur.

2.6 PUBLICITE INDIVIDUELLE (Motocycle et Stand).

Les concurrents sont autorisés à apposer librement de la publicité sur leurs motocycles, sur leur équipement et dans leur stand, pour autant que celle-ci :

- soit conforme aux législations nationales en vigueur,
- ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et aux usages,

- n’empiète pas sur les emplacements réservés (plaques, numéros de compétition, dossards ou tout autre support défini par l’organisateur),
- ne concerne pas des marques ou produits concurrents des partenaires officiels de l’épreuve.

Toute publicité ne respectant pas ces dispositions, notamment en cas d’empiètement sur les espaces réservés à l’organisateur, pourra entraîner l’interdiction de départ de l’équipage concerné.

2.7 DIVERS

Tout équipage utilisant un groupe électrogène dans les parkings adjacents doit placer un tapis environnemental sous l’appareil. Cette mesure permet de prévenir toute infiltration d’essence, huile, acide ou autre substance dans le sol et de protéger l’environnement, contribuant ainsi à la pérennité de la manifestation.

L’usage de nettoyeurs à haute pression ou de tout autre système augmentant la pression de l’eau est strictement interdit sur l’ensemble du site de La Chinelle et dans ses abords immédiats. De plus, toute source de chaleur (barbecue, réchaud, etc.) est interdite dans l’enceinte réservée aux équipages, incluant les stands, zones d’assistance et parkings.

3. TIMING

3.1. TIMING VENDREDI 7 AOUT.

L’horaire des contrôles techniques – Localisation : Rue de la Reine, 5600 Philippeville

- **Mini-Chinelle : 13h00 – 14h00**
- **Numéros 45 à 105 : 14h00 – 16h30**
- **Numéros 1 à 44 : 16h30 – 18h30**
- **Fermeture du parc fermé : 18h45 (plus aucune entrée possible après cette heure)**
- Parade départ à 19.00hr de Philippeville à Franchimont. Un contrôle de l’équipement des pilotes peut effectuer avant l’accès à la moto : casque, gants, pantalon, manches longues et chaussures montantes ou bottes obligatoires. Le port du dossard est obligatoire durant la parade.

Tout comportement inapproprié lors de la parade pourra être sanctionné.

3.2 TIMING SAMEDI 8 AOUT et DIMANCHE 9 AOUT.

Mini-Chinelle

- briefing : 8h00 – 8h15
- essais chronos : 8h45 – 9h15
- course : 9h45 – 11h45

Vintage

- 12h30 – 13h00 : tour de reconnaissance derrière un marshal
- premier groupe : **pilotes sans dossard (1 tour)**

- second groupe : **pilotes avec dossard + transpondeur (1 tour + 1 tour chrono)**
- course : 13h30 – 15h30

Evo

- 17h30 – 18h00 : **même procédure que Vintage (tour + tour chrono)**
- course : 18h30 – 20h30

Entraînement 12 heures de la Chinelle

- 16h00 – 17h00
- Timing entraînements Chrono et nocturne à définir
- Dimanche 9 aout. 00.00hr départ des 12 heures de la Chinelle
- Dimanche 9 aout. 12.00hr fin de la course.

4.0 APPROBATION

Le présent règlement particulier est approuvé par le coordinateur FMB après signature.